Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20261019-742026BOHAL-DE

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Présents	:	13
Absents	:	2
Délégation	:	0
Votants	:	13

Séance du 19 octobre 2026

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BURBAN Murielle, BUSSON David, LE LUEL Rémy, LE BRETON Bernard, COTARD Jeannette, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickael, BURBAN Nathalie, LE JALLÉ David, HAMON Laurence, GUILLERON Jennifer.

ABSENTS excusés : BRAUD Jérémy PHILIPPE Aurélie

Date de convocation : 13 octobre 2026

Mme BURBAN Murielle est nommée secrétaire de séance

742026	EFFRACTION DE LA BUVETTE DU TERRAIN DE FOOT – VALIDATION D'UN DEVIS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sue deux effractions ont été constatées au niveau de la buvette du terrain de football la même semaine, occasionnant des dégradations sur la porte d'accès et sur le mur attenant.

Afin de sécuriser le bâtiment, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise **DIGUANT PROCESS SOUDURE**, pour la fabrication et la pose d'un cadre en acier permettant de renforcer la fixation de la porte existante.

Le devis n° 115, en date du 30 mars 2026, s'élève à **1 248,94 € HT, soit 1 498,73 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise DIGUANT PROCESS SOUDURE pour un montant de **1 498,73 € TTC** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tout document nécessaire à la réalisation des travaux ;
- **PRÉCISE** que la dépense sera imputée au budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 03/11/2026
Alain de CHABANNES, Maire